



Les candidats qui remplissent les critères de réussite reçoivent le **certificat fédéral de capacité (CFC)** ainsi qu'un **relevé de notes**. Ils sont autorisés à porter le titre légalement protégé.



Liechtenstein

1. TITRE LÉGALEMENT PROTÉGÉ.

Constructeur (Niveau G ou E) **Constructrice (Niveau G ou E)**

2. DESCRIPTION.

Le constructeur ou la constructrice établissent des dessins techniques pour la fabrication de pièces métalliques isolées, d'outils et d'installations mécaniques diverses, d'appareils, d'instruments, de machines. Intermédiaires entre les concepteurs du bureau technique (ingénieur-e-s, technicien-ne-s) et les responsables des ateliers de production, les constructeur-trice-s participent à l'élaboration de toute documentation schématique nécessaire au montage, à l'exploitation et à l'entretien des machines et systèmes produits par l'entreprise pour laquelle ils travaillent.

Diese Übersetzung besitzt keinen Rechtsstatus.

3. COMPETENCES PROFESSIONNELLES ET SOCIALES.

Leurs tâches principales consistent à:

Etude de projet

étudier, au sein du bureau technique, les demandes internes ou externes à l'entreprise; analyser le cahier des charges et les fonctions que doit remplir la machine ou le système envisagé;
élaborer une ou plusieurs solutions sous forme de dessins informatisés, de croquis et de documents techniques;
consulter les répertoires de normes, les recueils de prescriptions; en tenir compte en matière de sécurité de l'utilisateur et de protection de l'environnement;

Réalisation

dessiner, à l'aide de l'ordinateur, les éléments du système sous différentes vues (de dessus, de face, de profil) ;
indiquer les dimensions et leurs tolérances, l'état de surface de la pièce (degré de rugosité), etc;
calculer, si nécessaire, le poids, la surface ou le volume d'une pièce;
choisir les matériaux en fonction de leurs qualités physiques et de leur usage, évaluer la quantité nécessaire pour la fabrication des pièces et établir la commande;
lister, avec le responsable de la production, les outils nécessaires à la fabrication; au besoin, les commander ou les fabriquer;
vérifier le prototype et sa conformité avec le projet initial;
superviser l'avancement des travaux;
établir le plan de montage;
rédiger le mode d'emploi, les consignes d'entretien et les données techniques qui accompagnent la machine (parfois dans une langue étrangère).
Le constructeur ou la constructrice collaborent aussi bien avec les ingénieur-e-s et les technicien-ne-s du bureau technique qu'avec les professionnels des ateliers de production: polymécanicien-ne-s, automaticien-ne-s, électronicien-ne-s, mécapraticien-ne-s, etc. Ils utilisent essentiellement des moyens informatiques pour la conception et le dessin (CAO/DAO). Leur environnement de travail est donc moderne. Le type et la taille des entreprises qui les emploient déterminent leurs tâches et leurs niveaux de responsabilités. Suivant la situation, ils entretiennent des contacts fréquents avec les clients et les fournisseurs, soit par téléphone, soit par télématique.

4. PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES.

Une très large palette de produits industriels allant des instruments médicaux aux trottinettes en passant par des moteurs, des turbines, des machines à laver et des locomotives... sont dessinés par les constructeurs et les constructrices. Cette diversité reflète les multiples possibilités de travail qu'offrent les domaines de la mécanique, de la robotique, de l'automobile, de l'aérospatiale, de la microtechnique, du bâtiment, etc.

5. BASE LEGALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

<p>Autorité responsable du certificat national de capacité de Liechtenstein Liechtensteinisches Amt für Berufsbildung Postgebäude Postfach 22 FL- 9494 Schaan</p>	<p>Status: Liechtensteinisches Amt für Berufsbildung Inspection responsable selon la loi de la formation professionnelle.</p>
<p>Niveau International du certificat fédéral de capacité.</p> <p>ISCED3B (CFC sans maturité professionnelle) ISCED3A (CFC avec maturité professionnelle)</p>	<p>Notation de L'examen du CFC. 6 représente la meilleure note, 1 la moins bonne. Les notes égales ou supérieures à 4 traduisent des résultats suffisants, celles qui sont inférieures à 4 des résultats insuffisants. A l'exception des demi-notes, les notes intermédiaires ne sont pas admis.</p>
<p>Formation professionnelle suivante. CFC ISCED3B permet l'entrée dans ISECD 4A, écoles de maturité pour adultes ou des cours préparant aux examens professionnels supérieures. CFC ISCED3A permet l'entrée dans ISECD 5A, hautes écoles spécialisées et les Universités+ EPF Suisses, Autriche et Liechtenstein.</p>	<p>Contracte Internationaux</p> <p>Avec la Fédération Suisse Membre de la EEE. Membre de Nations Unies.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Bases légales sur lesquelles s'appuient les activités de l'Office nationale de la formation professionnelle: • Loi nationale du 17. Juliette 1976 sur la formation professionnelle (LFPr) et ses Ordonnances. 	

6. REGLEMENT LEGALE DE LA FORMATION

<p>La formation de constructeur ou constructrice s'acquiert par un apprentissage en entreprise. L'enseignement théorique est dispensé en 2 niveaux: G (général) et E (étendu).</p> <p>Lieux: En entreprise : formation pratique durant 3 à 3,5 jours par semaine au bureau technique et cours théoriques à l'école professionnelle durant 1,5 à 2 jours. Un stage pratique en atelier, de 6 mois minimum, est obligatoire. Possibilité d'obtenir une maturité professionnelle, pendant l'apprentissage ou après l'obtention du CFC, selon des modalités.</p> <p>Branches théoriques (sur 4 ans)</p> <p>Notions fondamentales des techniques de travail G/120 E/120. Notions fondamentales en sciences naturelles G/160, E/200. Anglais technique G/80. E/120. Technique des matériaux et de production G/240,E/240. Technique de dessin des machines G/280, E/320. Automatisation G/120, E/240. Enseignement individuel G/120, E/120. Culture général G/480, E/480. Sports g/200, E/240.</p>
<p>Conditions d'admission: Scolarité obligatoire achevée ISECD2A, ISECD2V tests d'admission et/ou concours d'entrée, selon l'entreprise ou l'école. Titre obtenu: certificat fédéral de capacité (CFC) de constructeur ou de constructrice.</p>